



NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
FDS Réf.: 1265B
Date d'émission: 16-06-20 Date de révision: 16-06-20 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL
Code du produit	: 1265B # 735126BR0
Type de produit	: Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public	: Utilisation par les consommateurs
Catégorie d'usage principal	: Additifs pour carburants

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants
ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3
7522 TOURNAI - BELGIQUE
T +32 (0).69.59.03.60 - F +32 (0).69.59.03.61
msds@bardahlfrance.com - www.bardahl.fr

Fournisseur

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants
ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3
7522 TOURNAI - BELGIQUE
T +32 (0).69.59.03.60 - F +32 (0).69.59.03.61
msds@bardahlfrance.com - www.bardahl.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 (0)70.245.245 / +33 (0)1.45.42.59.59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	CENTRE ANTI-POISON DE TUNISIE	Rue Abou Kacem Chebbi MONTFLEURY 1089 TUNIS CHEBBI TUNIS	+71335500 +71335190	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3	H226
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	H312
Toxicité aiguë (Inhalation:vapeur) Catégorie 4	H332
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2	H373
Danger par aspiration, catégorie 1	H304
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Composants dangereux

: xylène (mélange); Ethylbenzène

Mentions de danger (CLP)

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

: H312 - Nocif par contact cutané.

: H315 - Provoque une irritation cutanée.

: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

: H332 - Nocif par inhalation.

: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

- : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 - Tenir hors de portée des enfants.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer.
- P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
- P331 - NE PAS faire vomir.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
- P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405 - Garder sous clef.
- P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Fermeture de sécurité pour enfants

: Applicable

Avertissement tactile

: Applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
xylène (mélange)	(N° CAS) 1330-20-7 (N° CE) 215-535-7 (N° Index) 601-022-00-9 (N° REACH) 01-2119488216-32	70-90	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
Ethylbenzène	(N° CAS) 100-41-4 (N° CE) 202-849-4 (N° Index) 601-023-00-4 (N° REACH) 01-2119489370-35	10-20	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
Toluène	(N° CAS) 108-88-3 (N° CE) 203-625-9 (N° Index) 601-021-00-3 (N° REACH) 01-2119471310-51	< 1	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDHAL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

naphtalène substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, BE, CH, DE, DK, ES, FI, FR, GB, HU, IE, IT, LV, NL, PL, RO, SE)	(N° CAS) 91-20-3 (N° CE) 202-049-5 (N° Index) 601-052-00-2	< 0.1	Flam. Sol. 2, H228 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
---	--	-------	--

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Autres informations : Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Évacuer la zone. Ecartez toute source éventuelle d'ignition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.1.1. Pour les non-sécuristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante.
Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Liquide et vapeurs inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Conditions de stockage : Stocker dans un récipient fermé. Conserver à l'abri du gel.
Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition.
Lieu de stockage : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

naphtalène (91-20-3)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphthalene
IOELV TWA (mg/m ³)	50 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	10 ppm
Notes	(Year of adoption 2010)
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 91/322/EEC; SCOEL Recommendations
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (mg/m ³)	50 mg/m ³
MAK (ppm)	10 ppm

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphtalène # Naftaleen
Valeur limite (mg/m ³)	53 mg/m ³
Valeur seuil (ppm)	10 ppm
Valeur courte durée (mg/m ³)	80 mg/m ³
Valeur courte durée (ppm)	15 ppm
Classification additionnelle	D: la mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. # D: de vermelding "D" betekent dat de opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen een belangrijk deel van de totale blootstelling vormt. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grænsevædi (8 timer) (mg/m ³)	50 mg/m ³
Grænsevædi (8 timer) (ppm)	10 ppm
Grænsevædi (STEL) (mg/m ³)	100 mg/m ³
Grænsevædi (STEL) (ppm)	20 ppm
Finlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	5 mg/m ³
HTP-arvo (8h) (ppm)	1 ppm
HTP-arvo (15 min)	10 mg/m ³
HTP-arvo (15 min) (ppm)	2 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Naphtalène
VME (mg/m ³)	50 mg/m ³
VME (ppm)	10 ppm
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises; substance classée cancérogène de catégorie 2
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	2 mg/m ³
Valeur limite au poste de travail (ppm)	0,4 ppm
Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
AK-érték	50 mg/m ³
Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	50 mg/m ³
OEL (8 hours ref) (ppm)	10 ppm
Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	50 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	10 ppm
Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	50 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	10 ppm

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	50 mg/m ³
Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	80 mg/m ³
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NDS (mg/m ³)	20 mg/m ³
NDSCh (mg/m ³)	50 mg/m ³
Roumanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	50 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	9,5 ppm
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (mg/m ³)	53 mg/m ³
VLA-ED (ppm)	10 ppm
VLA-EC (mg/m ³)	80 mg/m ³
VLA-EC (ppm)	15 ppm
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	50 mg/m ³
nivågränsvärde (NVG) (ppm)	10 ppm
kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	80 mg/m ³
kortidsvärde (KTV) (ppm)	15 ppm
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (mg/m ³)	53 mg/m ³
WEL TWA (ppm)	10 ppm
WEL STEL (mg/m ³)	80 mg/m ³
WEL STEL (ppm)	15 ppm
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m ³)	50 mg/m ³
VME (ppm)	10 ppm
Turquie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	50 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	10 ppm
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH TWA (mg/m ³)	50 mg/m ³
ACGIH TWA (ppm)	10 ppm

xylène (mélange) (1330-20-7)

UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Xylene, mixed isomers, pure
IOELV TWA (mg/m ³)	221 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	50 ppm
IOELV STEL (mg/m ³)	442 mg/m ³
IOELV STEL (ppm)	100 ppm
Notes	Skin

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARD AHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (mg/m ³)	221 mg/m ³
MAK (ppm)	50 ppm
MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	442 mg/m ³
MAK Valeur courte durée (ppm)	100 ppm
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Xylène, isomères mixtes, purs # Xyleen, mengsel van isomeren, zuiver
Valeur limite (mg/m ³)	221 mg/m ³
Valeur seuil (ppm)	50 ppm
Valeur courte durée (mg/m ³)	442 mg/m ³
Valeur courte durée (ppm)	100 ppm
Classification additionnelle	D: la mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. # D: de vermelding "D" betekent dat de opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen een belangrijk deel van de totale blootstelling vormt. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grænsevædi (8 timer) (mg/m ³)	109 mg/m ³
Grænsevædi (8 timer) (ppm)	25 ppm
Grænsevædi (STEL) (mg/m ³)	218 mg/m ³
Grænsevædi (STEL) (ppm)	50 ppm
Finlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	220 mg/m ³
HTP-arvo (8h) (ppm)	50 ppm
HTP-arvo (15 min)	440 mg/m ³
HTP-arvo (15 min) (ppm)	100 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Xylène, isomères mixtes, purs
VME (mg/m ³)	221 mg/m ³
VME (ppm)	50 ppm
VLE(mg/m ³)	442 mg/m ³
VLE (ppm)	100 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	440 mg/m ³
Valeur limite au poste de travail (ppm)	100 ppm
Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
AK-érték	221 mg/m ³
CK-érték	442 mg/m ³

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	221 mg/m ³
OEL (8 hours ref) (ppm)	50 ppm
OEL (15 min ref) (mg/m ³)	442 mg/m ³
OEL (15 min ref) (ppm)	100 ppm
Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	221 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	50 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	442 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	100 ppm
Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	221 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	50 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	442 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	100 ppm
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	210 mg/m ³
Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	442 mg/m ³
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NDS (mg/m ³)	100 mg/m ³
NDSCh (mg/m ³)	200 mg/m ³
Roumanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	221 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	50 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	442 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	100 ppm
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (mg/m ³)	221 mg/m ³
VLA-ED (ppm)	50 ppm
VLA-EC (mg/m ³)	442 mg/m ³
VLA-EC (ppm)	100 ppm
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	221 mg/m ³
nivågränsvärde (NVG) (ppm)	50 ppm
kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	442 mg/m ³
kortidsvärde (KTV) (ppm)	100 ppm
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (mg/m ³)	220 mg/m ³
WEL TWA (ppm)	50 ppm
WEL STEL (mg/m ³)	441 mg/m ³
WEL STEL (ppm)	100 ppm

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m ³)	435 mg/m ³
VME (ppm)	100 ppm
VLE(mg/m ³)	870 mg/m ³
VLE (ppm)	200 ppm
Turquie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	221 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	50 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	442 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	100 ppm
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH TWA (mg/m ³)	435 mg/m ³
ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
Ethylbenzène (100-41-4)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylbenzene
IOELV TWA (mg/m ³)	442 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	100 ppm
IOELV STEL (mg/m ³)	884 mg/m ³
IOELV STEL (ppm)	200 ppm
Notes	Skin
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (mg/m ³)	440 mg/m ³
MAK (ppm)	100 ppm
MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	880 mg/m ³
MAK Valeur courte durée (ppm)	200 ppm
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Valeur limite (mg/m ³)	87 mg/m ³
Valeur seuil (ppm)	20 ppm
Valeur courte durée (mg/m ³)	551 mg/m ³
Valeur courte durée (ppm)	125 ppm
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grænsevædi (8 timer) (mg/m ³)	217 mg/m ³
Grænsevædi (8 timer) (ppm)	50 ppm
Grænsevædi (STEL) (mg/m ³)	434 mg/m ³
Grænsevædi (STEL) (ppm)	100 ppm
Finlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	220 mg/m ³
HTP-arvo (8h) (ppm)	50 ppm
HTP-arvo (15 min)	880 mg/m ³

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

HTP-arvo (15 min) (ppm)	200 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylbenzène
VME (mg/m ³)	88,4 mg/m ³
VME (ppm)	20 ppm
VLE(mg/m ³)	402 mg/m ³
VLE (ppm)	100 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	88 mg/m ³
Valeur limite au poste de travail (ppm)	20 ppm
Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
AK-érték	442 mg/m ³
CK-érték	884 mg/m ³
Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	442 mg/m ³
OEL (8 hours ref) (ppm)	100 ppm
OEL (15 min ref) (mg/m ³)	884 mg/m ³
OEL (15 min ref) (ppm)	200 ppm
Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	442 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	100 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	884 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	200 ppm
Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	442 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	100 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	884 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	200 ppm
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	215 mg/m ³
Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	430 mg/m ³
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NDS (mg/m ³)	200 mg/m ³
NDSP (mg/m ³)	400 mg/m ³
Roumanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	442 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	100 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	884 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	200 ppm

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (mg/m ³)	441 mg/m ³
VLA-ED (ppm)	100 ppm
VLA-EC (mg/m ³)	884 mg/m ³
VLA-EC (ppm)	200 ppm
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	220 mg/m ³
nivågränsvärde (NVG) (ppm)	50 ppm
kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	884 mg/m ³
kortidsvärde (KTV) (ppm)	200 ppm
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (mg/m ³)	441 mg/m ³
WEL TWA (ppm)	100 ppm
WEL STEL (mg/m ³)	552 mg/m ³
WEL STEL (ppm)	125 ppm
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m ³)	435 mg/m ³
VME (ppm)	100 ppm
VLE(mg/m ³)	435 mg/m ³
VLE (ppm)	100 ppm
Turquie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	442 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	100 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	884 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	200 ppm
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH TWA (mg/m ³)	435 mg/m ³
ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
Toluène (108-88-3)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Toluene
IOELV TWA (mg/m ³)	192 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	50 ppm
IOELV STEL (mg/m ³)	384 mg/m ³
IOELV STEL (ppm)	100 ppm
Notes	skin
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2006/15/EC
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (mg/m ³)	190 mg/m ³
MAK (ppm)	50 ppm
MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	380

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARD AHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

MAK Valeur courte durée (ppm)	100 ppm
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Toluène # Toluene
Valeur limite (mg/m ³)	77 mg/m ³
Valeur seuil (ppm)	20 ppm
Valeur courte durée (mg/m ³)	384 mg/m ³
Valeur courte durée (ppm)	100 ppm
Classification additionnelle	D: la mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. # D: de vermelding "D" betekent dat de opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen een belangrijk deel van de totale blootstelling vormt. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grænsevædi (8 timer) (mg/m ³)	94 mg/m ³
Grænsevædi (8 timer) (ppm)	25 ppm
Grænsevædi (STEL) (mg/m ³)	188 mg/m ³
Grænsevædi (STEL) (ppm)	50 ppm
Finlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	81 mg/m ³
HTP-arvo (8h) (ppm)	25 ppm
HTP-arvo (15 min)	380 mg/m ³
HTP-arvo (15 min) (ppm)	100 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Toluène
VME (mg/m ³)	76,8 mg/m ³
VME (ppm)	20 ppm
VLE(mg/m ³)	384 mg/m ³
VLE (ppm)	100 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; substance classée毒ique pour la reproduction de catégorie 2; risque de pénétration percutanée
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	190 mg/m ³
Valeur limite au poste de travail (ppm)	50 ppm
Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
AK-érték	190 mg/m ³
CK-érték	380 mg/m ³
Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	192 mg/m ³
OEL (8 hours ref) (ppm)	50 ppm
OEL (15 min ref) (mg/m ³)	384 mg/m ³

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

OEL (15 min ref) (ppm)	100 ppm
Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	192 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	50 ppm
Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	50 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	14 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	150 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	40 ppm
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	150 mg/m ³
Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	384 mg/m ³
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NDS (mg/m ³)	100 mg/m ³
NDSCh (mg/m ³)	200 mg/m ³
Roumanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	192 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	50 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	384 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	100 ppm
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (mg/m ³)	192 mg/m ³
VLA-ED (ppm)	50 ppm
VLA-EC (mg/m ³)	384 mg/m ³
VLA-EC (ppm)	100 ppm
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	192 mg/m ³
nivågränsvärde (NVG) (ppm)	50 ppm
kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	384 mg/m ³
kortidsvärde (KTV) (ppm)	100 ppm
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (mg/m ³)	191 mg/m ³
WEL TWA (ppm)	50 ppm
WEL STEL (mg/m ³)	384 mg/m ³
WEL STEL (ppm)	100 ppm
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m ³)	190 mg/m ³
VME (ppm)	50 ppm
VLE(mg/m ³)	760 mg/m ³
VLE (ppm)	200 ppm

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Turquie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	192 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	50 ppm
OEL STEL (mg/m ³)	384 mg/m ³
OEL STEL (ppm)	100 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Gants. EN 374

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable

Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 27 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,861 – 0,871 g/cm ³ (20°C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 20,5 mm ² /s (40°C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Liquide et vapeurs inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Etincelles. Eau, humidité. Gel.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Nocif par contact cutané.
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Nocif par inhalation.

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

ETA CLP (voie cutanée)	1338,58 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (vapeurs)	11,166 mg/l/4h

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

DL50 orale rat	≥ 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≥ 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	≥ 50 mg/l/4h

naphtalène (91-20-3)

DL50 orale	490 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2500 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 340 mg/m ³

xylène (mélange) (1330-20-7)

DL50 orale rat	2000 mg/kg
----------------	------------

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARD AHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

DL50 voie cutanée	1100 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	1,5 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	11 mg/l/4h

Toluène (108-88-3)	
DL50 orale rat	5580 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	28,1 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARD AHL

Viscosité, cinématique	< 20,5 mm ² /s (40°C)
------------------------	----------------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

naphtalène (91-20-3)	
CL50 poissons 2	≥ 2350 µg/l 48 heures
CE50 Daphnie 1	1,96 mg/l 48 heures

Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene	
CL50 poisson 1	2 mg/l 4 jours
CE50 autres organismes aquatiques 1	3 mg/l invertébrés aquatiques
CE50 autres organismes aquatiques 2	1,1 mg/l algues

Phenol, (dimethylamino)methyl-, polyisobutylene derivs.

CL50 poisson 1	31 mg/l 4 jours
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l invertébrés aquatiques
EC50 96h algae (1)	> 450 mg/l

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARD AHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

xylène (mélange) (1330-20-7)

CL50 poisson 1	2 – 11 mg/l <i>roccus saxatilis</i>
CL50 poissons 2	13,5 mg/l <i>lepisomis macrochirus</i>
CL50 autres organismes aquatiques 1	21 mg/l <i>phimepales promelas</i>
CE50 Daphnie 1	1 – 5 mg/l <i>daphnia magna</i>
EC50 72h algae 1	3 – 5 mg/l <i>selenastrum sp.</i>

Ethylbenzène (100-41-4)

CL50 poisson 1	12,1 mg/l
CE50 Daphnie 1	1,8 – 2,4 mg/l <i>daphnia magna</i>
EC50 72h algae 1	438 mg/l

Toluène (108-88-3)

CL50 poisson 1	5,5 mg/l <i>onchorhynchus mykiss</i>
CE50 Daphnie 1	3,78 mg/l <i>daphnia magna</i>
EC50 72h algae 1	10 mg/l
LOEC (chronique)	2,77 mg/l 40 jours <i>onchorhynchus mykiss</i>
NOEC chronique poisson	1,39 mg/l 40 jours <i>onchorhynchus mykiss</i>
NOEC chronique crustacé	10 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene

Biodégradation	58 % 28 jours
----------------	---------------

Phenol, (dimethylamino)methyl-, polyisobutylene derivs.

Biodégradation	20,7 % 28 jours
----------------	-----------------

xylène (mélange) (1330-20-7)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Ethylbenzène (100-41-4)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Toluène (108-88-3)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

xylène (mélange) (1330-20-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,77 – 3,15
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

Ethylbenzène (100-41-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,5
--	-----

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toluène (108-88-3)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	90
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,65
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

xylène (mélange) (1330-20-7)	
Ecologie - sol	insoluble dans l'eau. Flotte sur l'eau.

Ethylbenzène (100-41-4)

Ecologie - sol	insoluble dans l'eau.
----------------	-----------------------

Toluène (108-88-3)

Tension superficielle	0,0242 mN/m 20°C
-----------------------	------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Vider complètement les emballages avant élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ecologie - déchets	: Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
UN 1307	UN 1307	Non applicable	UN 1307
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
XYLÈNES	XYLÈNES	Non applicable	XYLÈNES
Description document de transport			
UN 1307 XYLÈNES, 3, III, (D/E)	UN 1307 XYLÈNES, 3, III (23°C c.c.)	Non applicable	UN 1307 XYLÈNES, 3, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
3	3	Non applicable	3

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

		Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	Non applicable	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Non applicable	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Quantités limitées (ADR)	: 5L
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1
Code-citerne (ADR)	: LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 30
Panneaux oranges	:
Code de restriction en tunnels (ADR)	: D/E
Code EAC	: 3YE

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 223
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-D
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Point d'éclair (IMDG)	: 23°C to 30°C c.c.
Propriétés et observations (IMDG)	: Colourless liquids. Flashpoint: 23°C to 30°C c.c. Explosive limits: 1.1% to 7% Immiscible with water.

Transport aérien

Non applicable

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19

Instructions pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T2

Dispositions spéciales pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1

Codes-citerne pour les citerne RID (RID) : LGBF

Catégorie de transport (RID) : 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12

Colis express (RID) : CE4

Numéro d'identification du danger (RID) : 30

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:

Composant	%
hydrocarbures aromatiques	≥30%
hydrocarbures aliphatiques	<5%

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso III Partie I (Catégories de substances dangereuses)	Quantité seuil (tonnes)	
	Seuil bas	Seuil haut
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a et P5b	5000	50000

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles

: RG 4 BIS - Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
RG 49 - Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)

: WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

Pays-Bas

SZW- liste des substances cancérogènes

: Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

: Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Borstvoeding

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

: Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: xylène (mélange), Toluène sont listés
Danemark	
Classe de danger d'incendie	: Classe II-1
Unité de stockage	: 5 litre
Remarques concernant la classification	: R10 <H226;H304;H312;H315;H319;H332;H335;H373>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Flam. Sol. 2	Matières solides inflammables, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

NETTOYANT CARBURATEUR ET SOUPAPES BARDAHL

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.